

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE3211

présenté par

Mme Petel, Mme Brugnera, M. Zulesi, M. Fait, Mme Piron, M. Buchou, Mme Colomb-Pitollat, M. Fiévet, Mme Métayer, Mme Dupont et Mme Miller

ARTICLE 5

Compléter la première phrase de l'alinéa 3 par les mots :

« avec une adaptation particulière aux enjeux de la transition écologique et la décarbonation des pratiques agricoles. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'adaptation de la production agricole aux enjeux de la transition écologique, notamment par la végétalisation de l'agriculture, permettra de nous conformer à la stratégie nationale bas carbone adoptée par décret du 21 avril 2020 qui vise une réduction de 18 % des émissions du secteur en 2030.

Pour atteindre cet objectif, les cursus pédagogiques nationaux doivent être adaptés en incluant, notamment, une formation plus approfondie sur les pratiques de culture des oléagineux et des légumineuses, qui constituent les principales sources de protéines végétales destinées à la consommation humaine. Il est essentiel que le Bachelor Agro intègre un volet spécifique répondant à cette nécessité.